

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Direction générale adjointe au développement
Service de l'eau
Direction de l'eau potable

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h 00 à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275 rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal, H2Y 1C6, pour:

- Catégorie :** Travaux de construction / rénovation
- Appel d'offres :** 10179
- Descriptif :** Travaux de modernisation des filtres de l'usine d'eau potable de Dorval, impliquant divers travaux connexes en architecture, civil, électricité, instrumentation et contrôle, mécanique de procédé et structure.
- Date d'ouverture :** 10 février 2016
- Dépôt de garantie :** 10% (chèque visé, cautionnement de soumission ou lettre de garantie bancaire irrévocable)
- Renseignements :** dep-ao@ville.montreal.qc.ca
- Visite des lieux :** La visite des lieux est obligatoire pour soumissionner. La date limite pour prendre rendez-vous est le 25 janvier 2016, à 14h00.
Les visites auront lieu du 26 janvier 2016 au 2 février 2016 inclusivement, du lundi au jeudi, entre 8h00 et 12h00 ou entre 13h00 et 16h00.
La demande doit être présentée à l'adresse courriel suivante :
dep-ao@ville.montreal.qc.ca
- Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 18 janvier 2016.

Les personnes et entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document de l'appel d'offres.

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires spécialement préparés par la Ville à cette fin.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 18 janvier 2016

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

Journaux de publication: Le Devoir; La Presse; Le Journal de Montréal; The Gazette; autre.